Envoyé en préfecture le 08/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260507-DELIB2026_33-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Tangi BRETON, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Simon BUISSON, Aurélie BONTHONNEAU, Emmanuel BECQUET, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER.

Absents : Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Catherine LAURENT, Erwan NORMAND.

Secrétaire de séance : Christine SOVRANO

N° d'ordre de la délibération : N°2026-33

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Objet : Désignation du représentant de la commune auprès de Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Date de convocation : 30/04/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

La commune de Pleyber-Christ est appelée à être représentée auprès de Finistère Ingénierie Assistance (FIA), organisme intervenant aux côtés des collectivités territoriales pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et études.
Il convient, à cet effet, de désigner un représentant titulaire de la commune pour siéger au sein de cette structure et assurer le lien avec la collectivité.

Monsieur le Maire propose de désigner **Monsieur Alexandre Bouget** en qualité de représentant de la commune de Pleyber-Christ auprès de Finistère Ingénierie Assistance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Alexandre Bouget comme représentant de la commune de Pleyber-Christ auprès de Finistère Ingénierie Assistance (FIA) ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à l'organisme concerné.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Christine SOVRANO